

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2011

Présents : MM Boucher, Degas, Chapuis, Piconto, Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mme Ouvnard, M. Lurton

Excusées : Mlle Bondon, Mme Sibeyre, Mmes Dugros, Mme Dupuy

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIS

Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> Février 2011 : adopté à l'unanimité

### FINANCES LOCALES

#### **2011\_0103-01 : BUDGET 2011 - Gardiennage église - Indemnité - Attribution**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- décide d'allouer une indemnité annuelle de 305 € au prêtre chargé du gardiennage de l'église Saint Didier

#### **2011\_0103-02 : BUDGET 2011 - Nouvelles dépenses d'investissement (avant vote) - Autorisation**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à ses collègues de l'autoriser à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement concernant :  
. des travaux d'aménagement de voirie (plateau surélevé - Rue Corneillan)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- autorise le maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :  
. 7 800 € au compte 2151, non affecté en opération

### DOMAINE et PATRIMOINE

#### **2011\_0103-03 : LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES » - Rétrocession des espaces communs à la Commune et intégration dans le domaine communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 31 Janvier 2011, la Société Girondine de Lotissement (SOGIL) souhaite céder gratuitement à la Commune, les parcelles E 301 et E 302, concernant respectivement la voirie et abords du lotissement « Le Hameau des Vignes » ainsi qu'un terrain sur lequel se situe un poste de transformation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- se prononce contre la rétrocession à la Commune, vu le mauvais état de la voirie et abords  
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

### DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2011-01 du 3 Février 2011** : Mise en place d'un Bouche Incendie, Chemin du Plaisir, par l'entreprise GTM domiciliée à Pessac (33600) pour 2 966.08 € TTC.

- **décision n°2011-02 du 3 Février 2011** : Fourniture de signalisation verticale par l'entreprise SERI domiciliée à Pessac (33605) pour 1 661.33 € TTC.

- **décision n°2011-03 du 3 Février 2011** : Fourniture et l'installation de matériel informatique à l'école par l'entreprise GI INFORMATIQUE domiciliée à Avensan (33480) pour 2 887.43 € TTC.